Communiqué

du 10 février 2010

AGIR POUR RÉUSSIR www.cma13.fr

L'artisanat, premier employeur en milieu rural et antidote contre le désenclavement

A la suite de l'intervention du Président de la République dans le Loir-et-Cher, le réseau des Chambres de métiers (APCM) confirme que les entreprises artisanales constituent le premier employeur en milieu rural. Le maintien de ces entreprises dans les territoires ruraux est un enjeu fondamental pour l'avenir de ces territoires. Le déblocage annoncé de 100 millions d'euros pour financer les petites entreprises et la mise en place d'une incitation à la cession de son entreprise par l'artisan qui part à la retraite sont des mesures concrètes qui vont appuyer les actions déployées par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Les entreprises artisanales sont un élément essentiel de dynamisation économique et du développement d'une nouvelle ruralité : avec un nombre d'entreprises 2,6 fois supérieur à celui des exploitations agricoles, l'artisanat emploie dix fois plus de salariés.

De ce fait, l'artisanat est l'un des antidotes les plus puissants contre la dévitalisation des bourgs et des villages, où il est fortement implanté, à condition que soit respecté le principe d'égalité de traitement même droit même devoir auquel les entreprises artisanales sont particulièrement attachées. Un tiers des artisans est installé dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Les CMA ont fait de la transmission des entreprises artisanales une priorité car le maintien des activités artisanales est un levier économique des territoires. Les reprises d'entreprises représentent 18% des immatriculations annuelles au Répertoire des Métiers (15 100 entreprises artisanales ont été reprises en 2008.) De nombreuses entreprises artisanales disparaissent faute d'avoir trouvé un repreneur ou en raison d'un problème lié à une transmission.

Dans les Bouches-du-Rhône, quelque 10 000 entreprises artisanales seront à reprendre dans les 10 prochaines années.

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Bouches-du-Rhône